



### Directive Habitats-Faune-Flore

Codes : 1303, 1304, 1308, 1310, 1321 et 1324

### Annexes II et IV

Berne : annexe II  
Bonn : annexe II  
Espèces protégées

### ESPECES CONCERNÉES

Petit Rhinolophe (1303), Grand Rhinolophe (1304), Barbastelle (1308), Minioptère de Schreibers (1310), Murin à oreilles échancrées (1321) et Grand Murin (1324). Ces espèces sont rassemblées dans une même fiche du fait des similitudes de leur écologie, des menaces qui les affectent et des préconisations qui leur sont favorables.

### ÉCOLOGIE

**Longévité** : jusqu'à 40 ans pour le Grand Murin

**Hibernation** : Hiberne d'octobre à fin mars, de façon isolée ou en colonies lâches. La barbastelle n'entre en léthargie que durant les longues périodes de froid.

**Reproduction** : colonies généralement composées de quelques dizaines d'animaux. Quelques sites remarquables abritent plusieurs centaines, voire plusieurs milliers d'animaux. Les femelles font un petit par an. La mortalité juvénile est forte.

**Technique de chasse** : chasse au vol ou à l'affût (rhinolophes). Repérage des proies grâce à un système sonar. Beaucoup d'espèces chassent le long de haies ou de lisières.

**Régime alimentaire** : spécialisé selon les espèces mais uniquement composé d'insectes (papillons, coléoptères, diptères, sauterelles...) ainsi que d'araignées (Murin à oreilles échancrées).

**Territoire** : de 2 à 40 km autour de la colonie de reproduction selon les espèces (1 km chez les jeunes).

### HABITATS

**Hiver** : cavités souterraines naturelles ou artificielles (rhinolophes, minioptère, Grand Murin, Murin à oreilles échancrées) ou fissures et trous d'arbres (Barbastelle).

**Reproduction** : zones calmes de bâtiments (combles, chaufferies, granges), cavités souterraines chaudes, fissures d'arbre et écorces décollées (Barbastelle).

**Chasse** : boisements caducifoliés et leurs lisières, prairies bocagères, ripisylves, abords des villages.

### REPARTITION GEOGRAPHIQUE

Toutes ces espèces ont des répartitions européennes assez larges mais beaucoup se sont raréfiées, notamment dans les pays du nord-est de l'Europe. Le Minioptère de Schreibers a une répartition méridionale. La totalité de ses populations se situent au sud d'une ligne Rochefort - Besançon.

### STATUTS EUROPEEN ET NATIONAL

La plupart des espèces de chauves-souris ont fortement décliné à l'échelle européenne, certaines ayant même disparues de plusieurs pays. Selon l'UICN, la Barbastelle est vulnérable (VU) et le Minioptère quasi-menacé (NT) en Europe.

En France, le Minioptère est vulnérable (VU) et le Grand Rhinolophe quasi menacé (NT). Le statut de plusieurs espèces demeure précaire dans de nombreuses régions. C'est par exemple le cas en Poitou-Charentes où le Minioptère ne se reproduit qu'en trois colonies, pour la Barbastelle ou pour le Grand Murin dont on ne connaît que deux colonies en Charente-Maritime.



Les lisières boisées constituent des habitats de chasse et des axes de déplacement indispensables pour beaucoup de chauves-souris.



Le Minioptère de Schreibers est une espèce grégaire, au vol très rapide, capable de parcourir des centaines de km en une nuit.



# ÉTAT DES CONNAISSANCES SUR LE SITE NATURA 2000 MARAIS ET ESTUAIRE DE LA SEUDRE, ILE D'OLÉRON

## ÉTAT DES POPULATIONS

Les prospections menées dans le site Natura 2000 n'ont pas permis de localiser de colonies de reproduction de chauves-souris d'intérêt communautaire. Le site Natura 2000 de la Carrière de l'Enfer, quasi limitrophe à l'estuaire de la Seudre, héberge une importante population de chauves-souris reproductrices. On y trouve les Rhinolophes euryales, les Grand et Petit Rhinolophes, le Minoptère de Schreibers, le Murin à oreilles échanquées et le Grand Murin notamment. La Barbastelle y est de passage mais ne s'y reproduit pas.

Toutes ces espèces s'alimentent dans les boisements et grandes zones humides proches de leur colonie de parturition. L'estuaire de la Seudre présente un rôle important pour la préservation de ces espèces en tant que territoire de chasse. La conservation des corridors de jonction entre ces deux sites est primordiale.

## FACTEURS AGISSANT SUR L'ÉTAT DE CONSERVATION

### FACTEURS FAVORABLES

- Présence quasi contiguë d'une cavité souterraine servant de site de reproduction à chauves-souris et d'habitats naturels remarquables servant de site d'alimentation ;
- Présence d'une ceinture de boisements en périphérie de l'estuaire de la Seudre susceptible d'abriter les colonies de chauves-souris arboricoles.

### FACTEURS DÉFAVORABLES

- Rupture paysagère entre la carrière de l'Enfer et les territoires de chasse des marais de la Seudre ;
- Altération des réseaux de haies et disparition des arbres isolés, vieux, sénescents ou morts ;
- Présence de plusieurs axes routiers à forte circulation engendrant des collisions routières susceptibles de fragiliser les populations ;
- Disparition des proies par l'utilisation massive de pesticides agricoles dans les zones limitrophes au site ;
- Régression des points d'eau douce et diminution de la ressource en eau estivale.

## OBJECTIFS DE GESTION ET DE CONSERVATION

- Mettre en place un réseau de haies connectées permettant une meilleure liaison entre les sites Natura 2000 de l'Enfer et de l'Estuaire de la Seudre et assurer sa pérennité (classement en Espaces Boisés Classés) ;
- Au niveau des voies routières les plus circulantes, mettre en place des dispositifs boisés limitant les risques de collisions routières impliquant les chauves-souris ;
- Maintenir, restaurer, conserver les connexions entre les boisements de ceinture du marais de Seudre et garantir la pérennité des boisements (classement en Espaces Boisés Classés) ;
- Maintenir les arbres creux, fissurés, sénescents ou morts dans les boisements, les haies ;
- Favoriser l'implantation de mares d'eau douce à vocation biologique dans les marges du marais.

## MESURE DE PROTECTION ACTUELLE

La colonie de reproduction de la Carrière de l'Enfer (proche du site) est protégée par un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope mais les connexions entre carrière et terrains de chasse en Seudre ne font l'objet d'aucune mesure de conservation.

Une bâtisse acquise par le CREN en marais de Seudre (Moulin des Loges - Saint-Just-Luzac) a fait l'objet d'aménagements en faveur des chauves-souris.

## BIBLIOGRAPHIE

- Jourde P., sous presse — *Les chauves-souris de Charente-Maritime. Bilan de quatorze années d'inventaire, d'étude et de protection.* Actes des Rencontres chiroptérologiques Grand-Ouest. Revue des naturalistes vendéens.
- Jourde P., 2009 — *Document d'objectifs de la Carrière de l'Enfer, commune de Saint-Sornin.* LPO, DIREN Poitou-Charentes.



La présence d'arbres creux conditionne celle de plusieurs espèces de chauves-souris devenues rares.



Les Grands Rhinolophes peuvent vivre plus de 20 ans mais leur productivité en jeunes est faible.



La Barbastelle est un grand prédateur de mites et de petits papillons nocturnes.

Crédits photographiques :  
Philippe JOURDE (LPO)

Rédaction et mise en page :  
Philippe JOURDE, Xavier REBEYRAT